

Conseil municipal du 11 octobre 2021

Intervention de Christine NOBLET

Délibération n° 20 : Groupement de commande fourniture et acheminement de gaz et des services associés

Che.r.e.s collègues,

Cette convention est proposée pour une durée de 3 ans. Cette durée est trop courte pour mettre en place une stratégie. Cette durée courte ne donne pas assez de visibilité pour permettre à un fournisseur alternatif de contractualiser. A titre d'exemple, les contrats avec Decaux ou Suez sont de 25 ans par ex. pour le bicloo ou l'assainissement...). Si toutefois cette convention devait être maintenue pendant ces 3 ans, le groupe Saint-Herblain en Commun vous invite à profiter de cette période pour préparer l'avenir.

En effet, le gaz naturel n'est pas écologique malgré l'adjectif "naturel", il nous rend dépendants de pays tiers aux pratiques peu éthiques.

Que faisons-nous pour diminuer la dépendance aux énergies fossiles ?

Dans votre programme pour les élections municipales de 2020, vous vous êtes engagés à accompagner les démarches écologiques pour agir en faveur de la sobriété énergétique. Vous avez là l'occasion de tenir votre engagement vis-à-vis des Herblinois en ayant recours à une énergie propre et moins carbonée.

Quel soutien au mix gazier 100 % gaz renouvelable à l'horizon 2050 (power-to-gas, passerelle entre le système électrique et le système gazier), pour atteindre le 100 % renouvelable -> cela n'apparaît pas du tout dans la convention.

Je vous remercie.















